



# HUILE DE CHAINE BARDAHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: 3063

Date d'émission: 20-11-15 Date de révision: 08-05-25 Remplace la version de: 11-06-24 Version: 4.3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : HUILE DE CHAINE BARDAHL  
Code du produit : 3063 # 733306R3  
Type de produit : Lubrifiants et additifs

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants  
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3  
7522 TOURNAI  
BELGIQUE  
T +32 (0).69.59.03.60, F +32 (0).69.59.03.61  
[msds@bardahlfrance.com](mailto:msds@bardahlfrance.com), [www.bardahl.fr](http://www.bardahl.fr)

##### Fournisseur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants  
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3  
7522 TOURNAI  
BELGIQUE  
T +32 (0).69.59.03.60, F +32 (0).69.59.03.61  
[msds@bardahlfrance.com](mailto:msds@bardahlfrance.com), [www.bardahl.fr](http://www.bardahl.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)70.245.245 / +33 (0)1.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
Avertissement tactile : Non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

# HUILE DE CHAINE BARD AHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom                      | Identificateur de produit | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------------|---------------------------|--------|-----------------------------------------------------------|
| Huile de base pétrolière | -                         | 50-100 | Non classé                                                |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                |
| Premiers soins après inhalation           | : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                               |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.                                                                                             |
| Premiers soins après contact oculaire     | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Premiers soins après ingestion            | : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.                                                                                                                                           |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                             |                                                                           |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Le liquide dégraisse la peau. Peut provoquer une irritation de la peau. |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |                                             |
|------------------------------------|---------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.    |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                                       |                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Danger d'explosion                                    | : Risque d'explosion en cas d'incendie.                                                                           |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                             |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.                                      |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
| Autres informations                     | : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.          |

# HUILE DE CHAINE BARD AHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Les déversements peuvent être glissants. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.  
Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout déversement, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.  
Autres informations : Les déversements peuvent être glissants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Les déversements peuvent être glissants.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.  
Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.  
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.  
Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

# HUILE DE CHAINE BARDAHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| HUILE DE CHAINE BARDAHL                                 |                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle |                                                                                                                                                   |
| Nom local                                               | Huiles minérales (brouillards) # Olie (minerale-; nevel)                                                                                          |
| OEL TWA                                                 | 5 mg/m³                                                                                                                                           |
| OEL STEL                                                | 10 mg/m³                                                                                                                                          |
| Référence réglementaire                                 | Koninklijk besluit/Arrêté royal 19/11/2020                                                                                                        |
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle   |                                                                                                                                                   |
| Nom local                                               | Huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs de combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur |
| Remarque                                                | Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée                                                                           |
| Référence réglementaire                                 | Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n°2021-434)                                                                 |

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

Lunettes de sécurité. ISO 16321-1

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

**Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié

**Protection des mains:**

Gants. ISO 374-1

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

**Protection respiratoire:**

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# HUILE DE CHAINE BARDAHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                            |
|------------------------------------------------|----------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                  |
| Couleur                                        | : jaune clair. brun foncé. |
| Apparence                                      | : limpide.                 |
| Odeur                                          | : caractéristique.         |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible           |
| Point de fusion                                | : Pas disponible           |
| Point de congélation                           | : Pas disponible           |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible           |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible           |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible           |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible           |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible           |
| Point d'éclair                                 | : > 60 °C                  |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible           |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible           |
| pH                                             | : Pas disponible           |
| Viscosité, cinématique                         | : 135 – 165 mm²/s (40°C)   |
| Solubilité                                     | : insoluble dans l'eau.    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible           |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible           |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible           |
| Masse volumique                                | : 0,864 – 0,884 g/cm³      |
| Densité relative                               | : Pas disponible           |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible           |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable           |

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Étincelles. Eau, humidité. Gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

# HUILE DE CHAINE BARDAHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                              |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                       | : Non classé                                                                          |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                                     | : Non classé                                                                          |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                                                  | : Non classé                                                                          |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Non classé                                                                          |
| Indications complémentaires                                                  | : Le liquide dégraisse la peau<br>Peut causer des irritations de la peau / dermatites |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé                                                                          |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé                                                                          |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé                                                                          |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé                                                                          |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé                                                                          |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé                                                                          |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé                                                                          |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé                                                                          |

#### HUILE DE CHAINE BARDAHL

|                        |                                     |
|------------------------|-------------------------------------|
| Viscosité, cinématique | 135 – 165 mm <sup>2</sup> /s (40°C) |
|------------------------|-------------------------------------|

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# HUILE DE CHAINE BARD AHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                                         |                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées       | : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.                                                                                                                                      |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.                                                      |
| Indications complémentaires                             | : Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.                                                                                           |
| Informations sur les déchets écologiques                | : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.                                                                                                                                        |
| Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)         | : 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale                                                                                       |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | RID            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non applicable

##### Transport maritime

Non applicable

##### Transport aérien

Non applicable

##### Transport ferroviaire

Non applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# HUILE DE CHAINE BARD AHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

###### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

###### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

###### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

###### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

###### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

###### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

##### 15.1.2. Directives nationales

###### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

###### Pays-Bas

SZW- liste des substances cancérogènes : distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

###### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement

| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
|----------|-----------------|--------------|-----------|
| 1.1      | Format FDS UE   | Modifié      |           |

# HUILE DE CHAINE BARDAHL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

Fiche de données de sécurité (FDS), UE - SADAPS BARDAHL

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.